

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL

(EXTRAIT)

n° 2024-01

de la commune de FÉRICY

Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le



ID : 077-217701796-20240119-D2024_01-DE

<u>NOMBRES DE MEMBRES</u>		
Afférents	qui ont pris	
au Conseil Municipal	En exercice	part à la Délibération
15	12	11

DATE DE LA CONVOCATION
12/01/2024

DATE D’AFFICHAGE
12/01/2024

Séance du Vendredi 19 janvier 2024, à la mairie de Féricy

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf janvier à 20 heures 30 minutes,

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué,

s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc GERMAIN

Présents :

ALLEYRAT Paul, BOURGES Manel, CARPENTER James, DESPOTS Hervé, DJORDJEVIC Cécile, FONTAINE Corentin, FOURGOUX-LECLERC Catherine, GARNOTEL Virginie, GERMAIN Jean-Luc, HAMÉON Yoann.

Absente excusée :

ROCHER Catherine ayant donné pouvoir à Hervé DESPOTS

Absente :

MENET Sophie

Yoann HAMÉON est désigné secrétaire de séance

OBJET : Travaux concernant le réseau éclairage public Programme 2024

Considérant l'arrêté inter-préfectoral n°2019/8 du 19 février 2019 portant modifications statutaires du SDESM

Considérant que la commune de Féricy est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'éclairage public sur le secteur : rue du Montceau, Rue du Bon Puits et Chemin des Quinconces

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à 17 535€ HT et 21 042€ TTC

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** le programme de travaux et les modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS)
- **TRANSFERE** au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés.
- **DEMANDE** au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement de luminaires, sur poteau ou mâts conservés sur le réseau d'éclairage public sur le secteur : rue du Montceau, rue du Bon Puits et Chemin des Quinconces
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux.

• **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

• **AUTORISE** le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets.

**Le Maire certifie le caractère
exécutoire de cet acte**

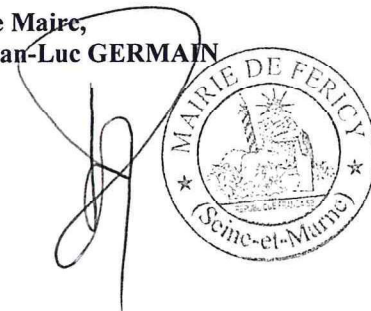
**Transmis en Préfecture le 23 Janvier 2024
Publié le 24 janvier 2024**

**Le secrétaire de séance
Yoann HAMÉON**



**Extrait certifié conforme
à Féricy, le 22 Janvier 2024**

**Le Maire,
Jean-Luc GERMAIN**



Envoyé en préfecture le 26/01/2024

Reçu en préfecture le 26/01/2024

Publié le



ID : 077-217701796-20240119-D2024_01-DE